



ISTITUTO ITALIANO DI CULTURA DI TUNISI

Tunis, 05 décembre 2022

**Avis pour une manifestation d'intérêt pour la recherche
d'entreprises à inviter à la procédure finalisée
par une affectation directe (conformément à l'art. 36 c.2 lettre a)
du D.Lgs. 50/2016 et du D.M. du 2 novembre 2017, n. 192)
concernant le service de surveillance auprès de
l'Institut Culturel Italien de Tunis**

L'Institut Culturel Italien de Tunis publie, sur la base du protocole n. 453 du 05/12/2022, une enquête exploratoire destinée aux opérateurs économiques potentiellement intéressés par la mission de service de surveillance auprès du siège de l'Institut.

1. Destinataires

L'enquête s'adresse aux opérateurs économiques disposant des prérequis, de l'expérience, du professionnalisme et des capacités techniques et économiques nécessaires à la réalisation du service en question.

2. Objet

L'enquête vise à engager une discussion qualifiée et constructive avec tous les Sujets potentiellement intéressés par l'exécution de la fourniture / maintenance susmentionnée. Les manifestations d'intérêt reçues ne seront en aucun cas contraignantes pour l'Administration. Les Sujets participants n'accumuleront aucune position d'avantage, de préemption ou autre type de droit en relation avec les choix futurs de l'Administration compétente.

Le service consiste essentiellement et de manière indicative à garantir la surveillance, de manière directe et par vidéosurveillance, auprès du local de l'Institut, en particulier dans la cour, les salles de classes, la bibliothèque, le salon et dans les bureaux. Un contrôle à l'entrée pour tout visiteur ou étudiant doit être fait minutieusement afin de faire respecter les exigences sanitaires actuelles et futures. Globalement, un service de surveillance est requis pendant 24 heures par jour, sept jours sur sept.

Le critère d'attribution sera celui du prix le plus bas ; à l'issue de la procédure, l'adéquation de l'offre sera vérifiée dans le respect du coût de la main-d'œuvre. Le contrat aura une durée de 12 mois à compter du 01.01.2023.

3. Caractère non contraignant de cet avis

Cet avis constitue seulement un appel à manifestation d'intérêt. La publication de cet avis et la réception des manifestations d'intérêt n'impliquent aucune obligation ou engagement pour l'Institut Culturel Italien de Tunis envers les parties intéressées, ni ne donnent le droit de recevoir des services de quelque nature que ce soit de sa part, y compris le paiement des frais de courtage et des éventuels frais de conseil. La manifestation d'intérêt ne détermine pas l'apparition d'un titre, droit ou intérêt juridiquement pertinent pour réclamer la poursuite de la procédure.

4. Protection des données personnelles (conformément à l'art. 13 du D.Lgs. n. 196/2003).

L'Institut Culturel Italien informe que, conformément au décret législatif n. 196/2003, les données personnelles collectées dans le cadre de cette procédure de sélection sont traitées uniquement à des fins institutionnelles et dans le respect de la législation en vigueur. En soumettant l'offre, l'opérateur économique approuve le traitement des données personnelles conformément au décret législatif 196/2003.

De même, conformément au décret législatif n. 33 du 14.03.2013 et ses modifications ultérieures, l'Institut Culturel Italien est tenu de publier, sur son site Web, les données de référence de l'entreprise en charge de la procédure.

Par ailleurs, en signant, l'exploitant s'engage à ce que le traitement et le traitement des données personnelles mises à notre disposition aient également lieu conformément à l'article 13 de l'Information sur la protection des personnes physiques à l'égard des données personnelles (Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679).

En soumettant l'offre, l'opérateur donne son consentement aux règles de protection des données personnelles susmentionnées.

5. Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt devront être transmises avant le 26/12/2022 à 23h59 à l'Institut Culturel Italien, à l'adresse mail suivante : amministrazione.iictunisi@esteri.it.

6. Informations

Les entreprises intéressées peuvent demander d'ultérieures informations aux adresses mail suivantes : amministrazione.iictunisi@esteri.it et iictunisi@esteri.it.

Le Responsable de la procédure est le Directeur a.i de l'Institut Culturel Italien de Tunis, Tommaso Sansone, e-mail: direzione.iictunisi@esteri.it.

Tommaso Sansone
Directeur a.i

